

PUBLIC VISÉ

Toute personne appelée, dans l'exercice de sa profession, à procéder d'une façon permanente ou occasionnelle, à des travaux en hauteur. Reconnaissance de l'aptitude aux travaux en hauteur par la médecine du travail

PRÉ REQUIS


Etre âgé de 18 ans minimum
Maîtriser le français (oral et écrit)
Ne pas avoir de restrictions ou de contre indications médicales pour des travaux en hauteur et le port de charges
Expérience professionnelle requise: NON

DURÉE⁽¹⁾, TARIF⁽²⁾, DATES, LIEU, HORAIRES

Cf. convention ou contrat de formation joint

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

- Inscription préalable au minimum 48h⁽³⁾ avant le début du stage par retour de convention ou contrat signé

 Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter⁽⁴⁾

MODALITÉ D'ORGANISATION

Formation en groupe de 2 à 14 personnes, en présentiel

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée
Vidéoprojecteur, PC, paperboard
PC portable, vidéoprojecteur,
- Divers matériel pour mise en situation

Les stagiaires doivent avoir des chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, gants de protections et leurs EPI contre les chutes de hauteur

⁽¹⁾ Durée de 1 à 2 jours selon niveau

⁽²⁾ Tarif selon durée et catégories choisies disponibles sur simple demande

⁽³⁾ Sous réserve de places disponibles

⁽⁴⁾ Nous nous tenons à disposition des personnes en situation de handicap pour étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation au regard de leur(s) restriction(s) et, le cas échéant, les orienter vers les structures adéquates

INTITULÉ : Travail en hauteur – Port du harnais

OBJECTIF PÉDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- D'expliciter les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur
- D'évaluer les risques de chute selon les conditions de travail et la nature des travaux à réaliser
- De mettre en œuvre les équipements de protections individuels et collectifs requis lors de travaux en hauteur

CONTENU :

Maîtrise des principes de sécurité relatifs aux travaux en hauteur

Travaux en hauteur et sécurité :

- accidents et prévention,
- contexte réglementaire et responsabilités.

Caractéristiques des moyens de protection collective :

- moyens fixes et mobiles,
- appareils d'élévation de personnes,
- balisage et signalisation.

Caractéristiques des moyens de protection individuelle :

- classes d'ancrages,
- anti-chutes et supports d'assurance,
- absorbeurs d'énergie,
- harnais et accessoires de liaison,
- pratique des nœuds sur corde.

Choix d'un dispositif de protection individuelle :

- étude des risques,
- accrochage du harnais,
- facteurs de choix du dispositif de protection,
- conséquence d'une chute,
- vérification et auto-contrôle.

Exercices pratiques d'interventions en hauteur avec les équipements individuels utilisés par les stagiaires.

SUIVI - ÉVALUATIONS :

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Évaluation continue par le formateur
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Méthode participative mettant à profit l'expérience des stagiaires et la mise en situation concrète à la fin de chaque module pour évaluer les comportements et réactions des stagiaires. Chaque stagiaire exécute tous les gestes et exercices

La formation est orientée sur la prévention des risques spécifiques à l'entreprise des stagiaires

ENCADREMENT - FORMATEURS :

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

➔ Titulaires des diplômes/titres/certificats requis

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'ODF et/ou par des organismes extérieurs.